



Domiciliation

Pour **demander** une **élection de domicile** ou la **renouveler**,
vous devez :

-venir à la permanence de l'ARCAL-BN (mardi, jeudi ou vendredi de
9h30 à 12h) avec une pièce d'identité



=> ENTRETIEN

- 1-pour déterminer les droits dont vous pouvez bénéficier
- 2-vous aider dans vos démarches
- 3-vous accompagner dans votre insertion

Ce suivi à l'ARCAL-BN remplace celui d'une assistante sociale
extérieure